

Cédric Mermilliod
Directeur Commercial Associé
Groupe Oodrive
26 rue du faubourg poissonnière
75010 Paris

Paris, le 14 décembre 2015

A Monsieur le Président du CNCEJ,
Didier Faury

CNCEJ – 10 rue du débarcadère

75852 Paris cedex 17

Objet : Lettre officialisant la nouvelle tarification 2016 Opalexe V2

Monsieur le Président,

Nous vous informons par la présente que la tarification d'Opalexe, unique plateforme de dématérialisation de l'expertise judiciaire reconnue par la Chancellerie et le CNCEJ, évolue.

En effet, afin de favoriser le déploiement de la dématérialisation au sein des juridictions, Oodrive a souhaité simplifier la facturation de la plateforme Opalexe.

Pour ce faire, notre groupe a décidé de supprimer les coûts liés aux dépôts de documents.

Dorénavant, le modèle de facturation reposera sur deux frais variables et un frais fixe.

L'ouverture d'une expertise engendrera un coût fixe de 35 euros hors taxes, auquel il faudra ajouter les deux variables suivantes :

- Nombre de parties : coût de 10€ hors taxes par partie, peu importe le nombre d'intervenants dans la partie.
- Certificat logiciel : coût de 15€ hors taxes pour fournir un certificat à un intervenant qui n'en n'aurait pas, telle une partie qui ne serait pas représentée par un avocat, ou un sapiteur non expert judiciaire.

Nous vous remercions pour votre implication dans le cadre du déploiement de la plateforme Opalexe V2 auprès des experts membres du CNCEJ et des Tribunaux de Grand Instance.

Nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Cédric Mermilliod

